



Département
du Morbihan

Objet

Compte de gestion 2025

DATE DE CONVOCATION

27 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE

27 mai 2026

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice :	27
Présents :	15
Votants :	16

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200093664-20260610-DELIB_12_2026-DE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE BROCELIANDE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 juin 2026

Ont assisté à la séance : Jean-Charles SENTIER - Yannick LE BORGNE - Bruno GABARD - Richard CREPIN - Denis LEVREL - Kevin ARGENTIN - Dominique BOMBLED - Gérard REYNAUD - Michel PICHARD - Josiane DENIS - Philippe LOUAPRE - Dominique CONOIR - Matthieu FLEURY - Jean-Claude ZANUTTO (*Suppléant*) - Patrick MORIN (*Suppléant*)

Absents ayant donné pouvoir :

Loïc LE PEN a donné pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Absents : Joël MOREUL - Daniel MANENC - Jean-Claude GUILLEMOT - Jean-François LADIRAY - Patrice LAMEUL - Didier PIRON - Dominique CHAUMORCEL - Fabrice CHEREL - Didier GUERIN - Pierre MINVIELLE - Bruno BEUZELIN - Aurélien LEVOYER - Michel GORTAIS

Secrétaire de séance : Yannick LE BORGNE

Le Comité Syndical,

Après s’être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l’exercice 2025 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2025.

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 - Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2 - Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Détail du vote	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**



Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau
Potable de Brocéliande
Mairie - BP 133
56804 PLOERMEL Cedex
02 97 73 20 92